

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Commission « développement économique et urbanisme »

Séance du 14 décembre 2009
Séance du 26 novembre 2009

12 Cession gratuite par Oise Habitat de délaissés sis rue du Bas des Tufts

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mmes JAJAN, KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes, DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE, M. SEGUIN, Mmes MAUPIN SOKOLONSKI, M. BELMHAND.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. KCHOK

M. SZPIRKO

Mme PORAS

Mme BARBETTE

M. MACHU

Mme FÉVRIER

M. TAHI

Etaient absents :

Pouvoir à : M. VILLEMMAIN

Pouvoir à : Mme DINGIVAL

Pouvoir à : Mme CAPON

Pouvoir à : M. BEAUBRUN

Pouvoir à : M. SEGUIN

Pouvoir à : Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à : Mme MAUPIN

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. NACHITE, Mme RIFFAULT, MM. VARLET, CHEURFA.

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal **39**
- Nombre de conseillers en exercice **39**
- Nombre de conseillers présents **28**

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Paul LEGRAND, maire-adjoint, expose :

Il vous est proposé de régulariser la situation de délaissés de terrains appartenant à Oise Habitat. Ces parcelles de terrain constituées de talus sont sises rue du Bas des Tufts.

A cette fin, Oise Habitat propose de céder à la ville, à titre gratuit, les parcelles suivantes cadastrées sur Creil :

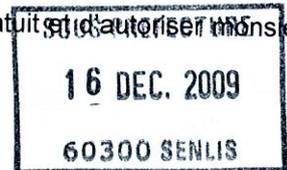
- section XD 97 pour une contenance de 30 m²
- section XD 203 pour une contenance de 67 m²
- section XD 204 pour une contenance de 132 m²

Ces parcelles feront par la suite l'objet d'une étude pour leur classement dans le domaine public communal.

En date du 16 février 2009, France Domaine a fixé à 100 euros la valeur d'un ensemble de parcelles de délaissés de 15.252m², y compris ces parcelles.

Afin de mener à bien ce projet, il vous est demandé d'accepter cette acquisition à titre gratuit et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

Vous êtes appelés à voter.



C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISEPICARDIE

maintenant !

■ **Le conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,
Vu l'avis de la commission « développement économique et urbanisme » en date du 26 novembre 2009,
Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote ordinaire :**

Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0

■ **Décide à l'unanimité :**

Article 1 :

d'accepter l'acquisition par la commune, à titre gratuit, des parcelles cadastrées section XD 97, 203 et 204 d'une superficie totale de 229 m² sises rue du Bas des Tufs.

Article 2 :

d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir par devant l'Office Notarial de Creil, ainsi que tout document nécessaire pour mener à bien cette opération.

Article 3 :

d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **16 DEC. 2009**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : **16 DEC. 2009**

Jean-Claude VILLEMAIN



Maire de Creil,
Conseiller général de l'Oise

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le **16.12.09**. Signature Le Maire



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy



C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISEPICARDIE